L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI, 27 SEPTEMBRE 1890.

PETITES ANNONCES.

ON DEMANDE.

ON demande une bonne cuisinière au No 145 rue Ste-Anne près Bourgogne. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. 27 sept—2f

ON demande une femme d'un âge moyen, parlant le français, pour faire la cuisine pour une famille de 3 personnes. Bonnes recommandations exigées : 314 avenue St-Charles. 26 sept—3f

UNE bonne femme de chambre, parlant l'anglais et le français, ayant de bonnes recommandations, peut s'adresser à l'Hôtel de la Louisiane, 107 rue Douane. 25 sept—4f

A VENDRE.

GROCERIE et buvette, coin Tonti et Ursulines, pour cause de départ du propriétaire. S'adresser sur les lieux. 17 sept—14f

MAGNIFIQUES Vaches laitières (Créoles). S'adresser, H. Meinert, 378 Magasine. 7 sept—1m

A LOUER

A LOUER ou à vendre, Résidence 60 Avenue Esplanade. S'adresser Traders Bank. 4 sept -

NOS 1 et 3 Magasins Rouges—Nord Peters, entre le Bazaar et le marché aux légumes. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 25 juin

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme Eliza A. Mullen, autorisée, vs. A. S. Armstrong.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—No 13,790—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre Conti et St-Louis dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 8me jour d'octobre 1890, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
26 sept—26—3 8 o t.

Jules Jantry vs. Nicholas Gasper.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, No 13,764 — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'encan, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11me jour d'octobre 1890, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberté (anciennement St-Paul), Franklin (anciennement Peters), Poydras et Perdido, désigné comme lot No 8 sur un plan dressé par V. Eglefsten, voyer, daté du 16 janvier 1847 et déposé pour référence en l'étude de T. Guyol, notaire en cette ville. Le dit lot mesure, au pied américain, 26 pieds de face à la rue Liberté sur 127 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par lui, comme suit: un tiers par héritage de feue Annie Smith, d'après un jugement de la Cour Civile de District le 7 janvier 1890, enregistré au Bureau des Aliénations, livre 133, folio 264, et les deux autres tiers par achat de ses co-héritiers par acte passé pardevant Omer Villeré, notaire, le 21 mai 1890, enregistré au Bureau des Aliénations livre 134, folio 534.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
10sept—10 17 24 oct1 8 11

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de J. S. Rivers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,854—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Selah M. Rivers, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 sept—27—oct 2 5

Succession de Alice Mack.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,705—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Annie Mack, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 sept—27—2 5 oct.

Alfred S. Jackson vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,489—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Louis F. Paquet, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 sept—18 23 27

Succession de Thomas L. Malone.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 29,355.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par l'exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 sept—26 30

Succession de James F. Fowler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans —No 29,690—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par James R. Westerfield, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 sept—23 28—2 oct

Successions de Wm Zinsel Sr. et Mme Catherine Zinsel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Nos 29,449 et 28,603, consolidées—Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. W. Klapper, exécuteur testamentaire et exécuteur testamentaire datif de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 sept—23 28—2 oct

Succession de Chas. C. Gaines et als., vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,267—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Jas. W. Gaines, exécuteur testamentaire datif et syndic des créanciers de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
18sept—18 23 27

Succession de Charles T. Dugazon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,530.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Lucie Nadau du Treil, veuve de Charles T. Dugazon, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 sept—20 25 28

AVIS AUX CREANCIERS

E. J. West & Co. et als vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,821—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Wm. Y. West, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 sept—20 23 28

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 30,958 — Division D — John McGuinness vs ses créanciers. Ordre de Cour. — Que la cession des biens de John McGuinness faite par lui au bénéfice de ses créanciers soit acceptée par la cour, et qu'une réunion de ceux-ci soit convoquée et tenue pardevant W. G. Hart, notaire, commençant mardi, 14 octobre 1890, à 11 heures A. M., que Aug. Bernau, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, et jusqu'à ordre contraire de cette cour, toutes procédures contre les biens personnels du dit John McGuinness soit suspendues.

Nouvelle-Orléans, 9 septembre 1890.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
27 sept—10 27—oct 14

Avis.

$300,000.

Nouvelle-Orléans, 17 septembre 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte d'un correspondant par l'entremise du Wells Fargo & Co's Bank, San Francisco Cal., un vingtième du billet No 22,536, tirage à numéro simple, classe I, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 9 septembre 1890, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur le New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

CHAS. SANTANA,
Commis au change, Louisiana National Bank.

Avis.

$300,000.

Nouvelle-Orléans, 22 septembre 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de la Nevada Bank, San Francisco, Cal., un vingtième du billet No 22,536, tirage à numéro simple, Classe I, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 9 septembre 1890, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur le New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

L. P. VINET,
Coureur State National Bank.

Avis

$300,000.

Nouvelle-Orléans, 19 septembre 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de E. M. McGovern, Bolinas, Cal., par l'entremise de la Mercantile Bank, San Francisco, Cal., un vingtième du billet No 22,536, tirage à numéro simple, Classe I, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 9 septembre 1890, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

A. J. DRYSDALE,
Coureur de la New Orleans National Bank.

Avis.

$300,000.

Nouvelle-Orléans, 18 septembre 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de la Nevada Bank, de San Francisco, Cal. un vingtième du billet No 22,536, tirage à numéro simple, Classe I de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 9 septembre 1890, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. H. CULBERTSON,
Assistant caissier de la State National Bank.

Avis.

$300,000.

Nouvelle-Orléans, 22 septembre 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de H. H. White et C. Burk, 2,953 Frankford road, Philadelphie, Pie. un vingtième du billet No 22,536, tirage à numéro simple, classe I, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 9 septembre 1890, vendu à Washington, D. C., et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.

Avis.

$300,000.

Nouvelle-Orléans, 23 septembre 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de M. J. Lynch, Plymouth Hotel, Bridgeport, Ct., un vingtième du billet No 22,536, tirage à numéro simple, Classe I, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 9 septembre 1890, vendu à Washington, D. C. et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.

Avis.

$300,000.

Nouvelle-Orléans, 16 septembre 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de M. Marson, No 83 Reade street, New York, N. Y., un dixième du billet No 22,536, tirage à numéro simple, Classe I, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 9 septembre 189 , et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur le New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.

Avis.

$50,000.

Nouvelle-Orléans, 9 septembre 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte d'un déposant, un vingtième du billet No 62,636, tirage à numéro simple, Classe I, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 9 septembre 1890, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

W. S. FRANK,
Coureur de la Germania National Bank.

Avis.

$50,000.

Nouvelle-Orléans, 18 septembre 1890.

LE soussigné certifie qu'il était porteur d'un vingtième du billet No 62,636, tirage à numéro simple, Classe I, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi 9 septembre 1890, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

JAMES H. MCCOLLEY,
300 Spruce st., Philadelphia, Pa.

Avis.

$50,000.

Nouvelle-Orléans, 16 septembre 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de William Howe, 1241 South Second street, Philadelphia, Pa., un vingtième du billet No 62,636, tirage à numéro simple, Classe I, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 9 septembre 1890, vendu à Washington, D. C., et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.

Avis.

$50,000.

Nouvelle-Orléans, 23 septembre 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte d'un correspondant, par l'entremise de la Wells, Fargo & Co's. Bank, San Francisco, Cal., un vingtième du billet No 62,636, tirage à numéro simple, classe I, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi 9 septembre 1890, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

CHAS. SANTANA,
Commis au change, Louisiana National Bank

Avis.

$50,000.

Nouvelle-Orléans, 22 septembre 1890

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de M. Fagenson, 103 Division street, New York N. Y., un vingtième du billet No 62,636, tirage à numéro simple, Classe I, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 9 septembre 1890, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent du Southern Express Company.

Avis.

$50,000.

Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de C. B. Richard & Co., New York, N. Y., un vingtième du billet No 62,636, tirage à numéro simple, Classe I, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 9 septembre 1890, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur le New Orleans National Bank sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

W. J. SALVANT,
Commis Louisiana National Bank.

Avis.

$50,000.

Nouvelle-Orléans, 13 septembre 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de la National Bank of Commerce, St-Louis, Mo., un vingtième du billet No 62,636, tirage à numéro simple, Classe I, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 9 septembre 1890, et que le montant en a été promptement payé par un chèque, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

A. J. DRYSDALE,
Coureur de la New Orleans National Bank.

Avis.

$50,000.

Nouvelle-Orléans, 16 septembre 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de E. M. Miller, Ferguson, Mo., un vingtième du billet No 62,636, tirage à numéro simple, Classe I, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 9 septembre 1890, vendu à St-Louis, Mo., et que le montant en a été promptement payé par un chèque, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.
27 sept—2f

James Clarke & Co vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,763.—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par John K. Pleton, syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 sept—20 25 28

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 26 SEPTEMBRE—CLASSE No 329

Tirage de 4 heures P. M.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
57	65	24	30	14	68	71	44	37	31	66	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 26 septembre 1890—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et **les grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit :

« Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prés La. Nat. Bank.
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLÉANS,

MARDI, 14 OCT. 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de.. $300,000, soit		$300,000
1 Lot de..	100,000, ...	100,000
1 Lot de..	50,000, ...	50,000
1 Lot de..	25,000, ...	25,000
2 Lots de..	10,000, ...	20,000
5 Lots de..	5,000, ...	25,000
25 Lots de..	1,000, ...	25,000
100 Lots de..	500, ...	50,000
200 Lots de..	300, ...	60,000
500 Lots de..	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de...$500, soit......	$50,000
100 Lots de...$300, ...	30,000
100 Lots de...$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit......	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

PRIX DU BILLET:

Entier, Vingt Dollars; Demi, $10; Quart, $5 00; Dixième, $2 00; Vingtième, $1 00.

IMPORTANT.

Moyen prompt et sûr d'acheter un billet, **S'adresser à l'agent de la localité où l'on est.**

Prix pour les clubs. 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

Comment envoyer l'argent.

Envoyez l'argent par l'Express à nos frais.

Adressez à **M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.**

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les tickets. Après le tirage, la liste officielle des lots gagnants peut être obtenue des agents de l'Express par les porteurs de billets.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur encore et entre tout, **CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.**

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si elle ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que **LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.**

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété à Alger.

American Homestead Company vs Alfred J. Willis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,927—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 25 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, avantages et servitudes qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte situé dans le Cinquième District de cette ville dans l'îlet désigné par le numéro municipal 3, borné par les rues Delaronde, Bouny, Powder et Peter; le dit lot est désigné par le No 6 et mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Delaronde, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, au pied américain, suivant un plan fait par P. Communy, daté du 1er mars 1837 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, anciennement notaire en cette ville. Suivant le dit plan le lot mesure, au pied français, trente pieds de face à la rue Delaronde, sur cent vingt pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
22 sept—22 29 oct 6 13 20 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Catharine Wesenbach et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,860—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 8 de la rue Palmyre, et tous les droits, passages, privilèges, etc., y appartenant en quelque sorte, situé dans le 1er district de cette ville désigné par le No 28 du carré d'îlet No 21 borné par les rues Claiborne, Palmyre, Derbigny et Gasquet, ci devant Jackson, selon un plan de Joseph Pilié, voyer de la 2me municipalité, en date du 1er mai 1840, et déposé en l'étude de D. L. McCay ancien notaire en cette ville; le dit terrain mesure au pied anglais, vingt cinq pieds de façade rue Palmyre, sur une profondeur de cent six pieds sept pouces entre lignes parallèles. Ensemble avec 50 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens, en nantissement et attachées à la dite propriété.

Saisis dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant une somme suffisante pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse, soit deux cent quatre-vingts dollars, le montant du dit prêt sur les actions, avec 10 0|0 d'intérêt dessus à partir du 1er mai 1880, et la somme additionnelle de $900, montant des contributions sur les dites actions, avec 8 0|0 cent d'intérêt par an sur $100 à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $100, du 1er décembre 1882, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1883, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1884, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1885, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1886; et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1887, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1888, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1889; et avec les frais et charges du procès et la vente et des taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera en outre la balance de la dette du fonds capital hypothéqué qui n'est pas encore due mais sujette à être demandée d'après la charte et les lois de la banque, à savoir: la somme de trois mille six cents dollars et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens d'après sa charte et ses lois et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 sept—8 15 22 29—6 11 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Successions de Bernard Brink et d'Elisabeth Wessing, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 4,951.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Joseph Wessing à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Joseph Wessing à la propriété ci-après décrite, savoir: 1° Six certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues General Taylor, Austerlitz, Chestnut et Coliseé, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6 et mesurant comme suit: le lot No 1 forme le coin des rues Chestnut et Austerlitz, et mesure trente-deux pieds de face à la rue Austerlitz sur une profondeur et façade à la rue Chestnut de quatre-vingt quatorze pieds, onze pouces et cinq lignes. Le lot No 2 a trente-deux pieds de face à la rue General Taylor, trois pouces et trois lignes de profondeur, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds neuf pouces sur la ligne du lot No 1 et quatre-vingt six pieds six pouces sur la ligne du lot No 3. Le lot No 3 a trente-deux pieds de face à la rue Austerlitz, trente-deux pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue General Taylor sur une profondeur de quatre-vingt pieds sur le côté du No 2 et quatre-vingt deux pieds de trois pouces sur le côté du lot No 4. Le lot No 4 a trente deux pieds de face à la rue Austerlitz, trente deux pieds trois pouces [...] General Taylor sur une profondeur de quatre-vingt deux pieds trois pouces sur le côté du lot No 3 et soixante-dix huit pieds sur le côté du lot No 5. Le lot No 5 mesure trente-deux pieds, de face à la rue Austerlitz, soixante-dix pieds six pouces de face à la rue General Taylor sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sept pouces sur le côté du 1st No 4, et soixante-quatorze pieds sept pouces sur le côté du lot No 6. Le lot No 6 a soixante quatre pieds de face à la rue Austerlitz, et soixante-quatre pieds six pouces et six lignes de face à la rue General Taylor sur une profondeur de soixante-neuf pieds sept pouces sur la ligne du lot No 5, et une profondeur et façade à la rue Coliseé de soixante-un pieds un pouce et forme le coin des rues Austerlitz et Coliseé.

2° Aussi la propriété au nom de Joseph Wessing dans l'îlet No 214, borné par les rues Delachaise, Magazine, Aline et Live Oak, désigné par les Nos 5 et 6, sur un plan déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, comme plan No 52 et mesurant suivant le dit plan comme suit, savoir: le lot No 5 vingt-huit pieds de face à la rue Magazine sur cent vingt huit pieds trois pouces de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 6 forme le coin des rues Magazine et Delachaise et a vingt-sept pieds six pouces de face à la rue Magazine, trente-sept pieds un pouce et trois lignes de largeur dans le fond, cent vingt pieds huit pouces et six lignes de profondeur et de face à la rue Delachaise et cent vingt huit pieds trois pouces de profondeur sur la ligne du lot No 5.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 sept—9 16 23 30—7 11 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Henry Charbonnet, tuteur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,809—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Dumaine, St-Philippe et Royale, désigné par la lettre A sur une esquisse déposée dans le bureau de A. Doriocourt, ex notaire.

Le dit lot ayant dix neuf pieds deux pouces quatre lignes de face à la rue de Chartres, soixante-dix huit pieds cinq pouces six lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Dumaine, vingt-et-un pieds deux pouces quatre lignes sur la ligne du fond, cinquante et un pieds six pouces de face sur un couloir ou allée qui est en commun au lot décrit ci-dessus et au lot adjacent; laquelle allée en commun est de quatre pieds de large; trois pieds un pouce cinq lignes sur une ligne s'ouvrant obliquement vers la rue St Philippe, puis courant sur une ligne droite jusqu'à ce qu'elle arrive à la ligne de profondeur; avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant sans réserve. Ensemble avec 87 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en garantie et attachées à la propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Comptant, pour payer la réclamation des plaignants, cisons la somme de six cents quatre-vingt-dix piastres, avec 10 0|0 d'intérêt par an du 1er décembre 1879, montant du dit prêt sur actions (stock loan) et une autre somme de quinze cent soixante-six piastres, le montant des contributions sur les dites actions de stock avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1881, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1882, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1883, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1884, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1885, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1886, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1887, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1888, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1889 et les frais de procédures et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le résidu de la dette hypothécaire du capital (mortgage stock debt), dette non due encore mais sujette à être demandée sous la charte et les lois de la banque, à savoir: La somme de six mille deux cent soixante quatre piastres, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la banque des Citoyens sous sa charte et ses lois, et la balance s'il y en a du prix d'adjudication comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 sept—2 9 16 23 30—oct 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louisiana Homestead Association vs Veuve Guiseppe Cucotte,

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,724—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances, et tous les droits, voies, servitudes et privilèges qui y appartiennent ou en dépendent en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal No 474 et borné par les rues Poydras, Perdido, Bertrand et Bolivar, désigné par le numéro 7 sur un plan fait par C. A. Hedin, architecte, le 22 août 1850, et déposé en l'étude de A. Boudousquié, ancien notaire en cette ville, et mesurant en mesure américaine, suivant le dit plan, trente pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Poydras sur cent quatre pieds huit pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 sept—2 10 17 24—oct 1er 4

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY

Grande et importante vente à l'encan de

Vaisselle de granit blanc bonne pour hôtels, restaurants et marchands, en lots au gré des acquéreurs.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.—Il sera vendu, MERCREDI, 1er octobre 1890, à midi, à l'entrepôt, Girod, coin des rues Magazine et Girod—

Le plus grand, le plus beau et le meilleur assortiment de vaisselle granite blanche qui ait été jusqu'ici offert en cette ville.

Conditions—Strictement comptant.
27 sept—4f

PAR STEPHEN J. DERBES.

VENTE POSITIVE

A L'ENCAN

De tout le stock de fourneaux à gasoline, lampes de prix, élégantes garnitures de lavabo, quincaillerie, verreries, réfrigérateurs etc.

en magasin No 72 rue du Camp.

Dans l'affaire de

THE NEW ORLEANS HOUSEHOLD SUPPLY COMPANY LIMITED, (en liquidation).

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 30,823.

LUNDI, 29 septembre, à 11 heures A. M., il sera vendu sur les lieux ci dessus désignés. **Tout le stock de commerce de la dite compagnie.**

Aussi—Un cheval, un wagon recouvert, fourniture de bureau, coffre-fort, étagères, comptoirs, etc.

Aussi—Un lot de comptes ouverts d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

STEPHEN J. DERBES, encanteur,
24 sept— Bureau 45 rue Royale

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens Bank of Louisiana vs. L. Mollo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,750 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Nos 5 et 28 dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bassin, Toulouse et St Pierre, les dits lots mesurent comme suit: Le lot No 5 mesure vingt pieds de face à la rue Remparts, sur une profondeur de soixante pieds, borné par les lots Nos 4, 6 et 28; et le lot No 28 mesure vingt pieds de face à la rue Bassin sur une profondeur de soixante pieds, borné par les lots Nos 5, 27 et 29, conformément à un plan déposé aux bureaux de la Navigation Company of Orleans; ensemble avec toutes les bâtisses sur les dits lots de terre, et tous les droits, voies, etc., qui y appartiennent; ensemble avec 101 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de dix-huit cent dix-huit dollars, le montant des contributions sur les dites actions au fonds capital, avec intérêt à 8 pour cent par an sur $202 à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1884 et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1888, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1889, et les frais et charges de cette affaire et la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété. L'acquéreur, en outre assumera le résidu de la dite dette du fonds-capital hypothéqué qui n'est pas encore dus, mais qui est sujette à être demandée, conformément à la charte et lois de la Banque; à savoir: la somme de sept mille deux cent soixante douze dollars, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, conformément à sa charte et ses lois, et le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 sept—8 15 22 29 oct 6 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Leon Lavedan vs. Geo. W. Purcell et Ed. M. Purcell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 30,819. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 14 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tous les droits titres et intérêts de George W. Purcell et Edward M. Purcell ou de la succession du dit Edward M. Purcell à la propriété foncière ci après décrite, savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Denis, Troisième, St Patrick et Quatrième, désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan du dit îlet fait par C. A. Hedin, voyer, daté du 5 juillet 1852, déposé [...], ancien notaire en cette ville, lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun trente et un pieds trois pouces de face à la rue St Denis sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 160, dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Fulton, Première et Soraparu, le dit lot mesure trente pieds sept pouces de face à la rue Chippewa sur cent vingt pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Chestnut, Sixième et Coliseé désigné par le No 7 et mesurant vingt-huit pieds de face à la rue Washington sur cent pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans,
11sept—11 18 25—2 9 14 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Louise Adélaïde Cannon et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 30,868.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un lot de terre situé dans le faubourg Ste-Marie de cette ville, formant le coin des rues Commune et Tremé, (et les autres rues étant Marais et Gasquet,) désigné par le No 1 de l'îlet No 13 sur un plan dressé par Joseph Pilié le 13 avril 1823 et déposé pour référence en l'étude de F. De Armas, ancien notaire, par un acte daté le 6 décembre 1823. Le dit lot de terre mesure, mesure française, quatre-vingts pieds de face à la rue Commune, quatre vingt deux pieds, onze pouces de face à la rue Tremé par quatre-vingt dix huit pieds huit pouces de profondeur sur la ligne du lot No 9, et cent six pieds quatre pouces sur la ligne du lot No 2; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations droits et privilèges ci-après attachés. Ensemble avec cent actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation des plaignants, disons la somme de douze cents dollars avec 10 0|0 d'intérêt par an du 1er avril 18 5, et une autre somme de deux mille cent dollars, montant des contributions sur les dites actions de stock, avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme à partir du 1er décembre 1878, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $50 de cette somme à partir du 1er décembre 1876, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1877, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1881, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1882, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1883, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1884, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1885, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1886 et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1887, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1888, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1889, et les frais de procédure et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué, dette non encore due mais sujette à être demandée sous la charte et les lois de la banque à savoir: la somme de $7,200, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane sous sa charte et ses lois, et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 sept—9 16 23 30—7 11 oct

PUNAISICIDE LIQUIDE.

Après de longues recherches et de nombreux essais, j'ai parfaitement réussi dans une Composition Liquide, destructeur infaillible de l'horrible vermine nommée punaise, ainsi que de ses œufs, point capital.

L'emploi des poudres insecticides est très insuffisant et, en outre, dangereux pour ceux qui sont exposés à les respirer pendant et après l'opération. Mon liquide est exempt de tout danger (pourvu qu'on ne le boive pas.) et il est d'une puissance irrésistible contre la vermine. Il s'emploie au moyen d'un pinceau à longue poils et à long manche. On trouvera chez moi, rue Orléans, No 49, près Bourbon, des bouteilles de 24 onces—au prix de 60 sous chacune.

Toute explication nécessaire, sur le mode d'emploi, qui est très simple, sera donnée à l'acheteur.

—En vertu de mon Copyright, de Washington, je poursuivrai judiciairement toute usurpation et toute contrefaçon.

Chacune de mes bouteilles portera ma signature.

18 avril— DR. C. TESTUT.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Henry & Brown vs leurs créanciers.—No 31,022—Division D.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison sociale de Henry & Brown, composée de William G. Henry et Henry T. Brown, soit convoquée et tenue pardevant Henry J. Rhodes, notaire, en son bureau, No 25 rue Carondelet, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le lundi, 20me jour d'octobre 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer et de considérer l'application des dits pétitionnaires pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes ou les biens des dits pétitionnaires soient suspendues. Et que Geo. C. Andry, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 26 septembre 1890.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
26 sept—26—oct 10 20

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage double de choix Nos 229 et 229 1|2 rue Chippewa, entre St-André et Joséphine.

Successions consolidées de M. Donnelly et de Bridget Dugnan, son épouse décédés.

A crédit. Longue échéance, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet,—SAMEDI, 25 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement absent, en congé, en date du 18 septembre 1890, dossier No 30,814, pour le compte des successions consolidées de Martin Donnelly et de Bridget Dugnan, son épouse, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan:

Cottages rue Chippewa.

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Chippewa, Annunciation, St-André et Joséphine, mesurant 31 pieds, 11 pouces 5 lignes de façade rue Chippewa, sur une profondeur de 159 pieds, 8 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un cottage double en bois, couvert en ardoises, ayant 4 ou 5 chambres de chaque côté, citerne, allées, etc., et donne un loyer de $24 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, et tout à les clauses de sécurité usuelles. Les taxes devront être payées par le vendeur pour l'année courante et un dépôt de 10 0|0 sera fait par l'acquéreur sur les lieux de la vente.

L'acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Sept 21 21 28—oct 5 12 19 25

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic d'un stock choisi de Lingerie pour Messieurs,

Installations de Magasin, Vitrières, Installations de Lumière Electrique et Articles divers.

Dans l'affaire de Taylor & Gormley vs. Leurs Créanciers.

No 30,590—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. J. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—MERCREDI, 1er octobre 1890, à 11 heures A. M., sur les lieux, No 5 rue du Camp, il sera positivement vendu, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. A. Voorhies, juge de la dite cour, Division E, maintenant absent en congé, daté le 19 septembre 1890, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, les effets mobiliers ci-après décrits, à savoir:

Tout le fonds de magasin, comprenant linge de dessus et de dessous pour messieurs, installations de magasin, vitrières, appareils de lampes électriques, articles divers, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.
20 sept—20 21 27 à date

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée et vacante bien située,

A l'encoignure Camp et Peniston.

Dans un district en développement rapidement.

Succession de Jean B. Brun.

No 30,769.—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI 25 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera positivement vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. A. Voorhies, juge de la dite cour, Division E, actuellement absent en congé, daté le 19 septembre 1890, et rendu dans la succession ci-dessus:

La résidence cottage en bois et trois terrains de choix encoignure, coin des rues Camp et Peniston, dans l'îlet entièrement borné par les rues General Taylor et Chestnut, désignés par les Nos 15, 16 et 17 sur un plan dressé par Pasquet & Crampon, daté le 20 novembre 1858, et déposé au bureau de Hugh Madden, ci devant notaire, d'après lequel plan les dits lots mesurent comme suit: Les lots Nos 15 et 16 chacun 32 pieds de face à la rue Peniston, et le lot No 17, 32 pieds 4 pouces de face à la rue Camp sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et une profondeur et façade à la rue Peniston de 115 pieds. La résidence contient 4 chambres dans le bâtiment principal et 2 chambres dans le bâtisses du fond, hangars, citerne, écurie, etc. La location est supérieure étant dans une section de la ville s'améliorant constamment et déjà ornée de plusieurs résidences modernes, donnant la meilleure garantie de permanence et de valeur futures.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, par billets portant intérêt de 8 pour cent par an, avec toutes les clauses de sécurité usuelles. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur.
25 sept—20 27—oct 4 11 18 25

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytania et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 22.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St André.
19 Fte Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Prémière.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Précinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
31 Station des Ecuries, St-Charles
42 Marché Dryades, Melpomène
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 2a Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Front.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Giron et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 1b rue Perdido.
84 Carondelet et Commune
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Basin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
519 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No [...] Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis
616 Bevues et Dauphine.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE,

No 152 rue Rousseau, entre Soraparu et Philip.

Succession de James Dorsey.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 30,864.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 3 1|2 rue Carondelet.—SAMEDI, 25 octobre 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, entrée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. F. D. King, juge de la dite cour, Division B, maintenant absent en congé, daté du 19 septembre 1890, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Rousseau, Soraparu, Philip et Tchoupitoulas**, désigné comme lot No 68 dans l'îlet No 81, sur un plan de R. Grant daté du 3 février 1844, dans les actes de L. E. Kenney, ancien notaire, lequel dit lot mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue **Rousseau**, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un joli cottage connu par le numéro municipal 152 rue Rousseau, ayant 3 chambres, cuisine avec une chambre, citerne, lieux d'aisances, jardin de côté, etc, etc.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Fred. Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 sept—20 27—oct 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique Cottage

Retiré de la rue

No 157 rue Troisième, entre Laurel et Constance.

Succession de Anthony Ritter

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 30,554.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1|2 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, **Encanteur de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles**, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 5 septembre 1890, pour le compte de la dite succession, la propriété ci après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Troisième, Deuxième, Laurel et Constance**, désigné par la lettre A, sur un plan fait par Louis A. Pilié, député voyer, le 2 novembre 1879, mesurant au pied américain 18 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue **Troisième** sur une profondeur de 111 pieds 3 pouces, entre lignes parallèles, étant composé de la portion la plus près de la rue Laurel du lot original désigné par le No 22 de l'îlet No 52, étant la même propriété qui a été acquise par feu Anthony Ritter de Louisa A. J. Handy, acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le 25me jour de juillet 1867, enregistré au bureau de transfert, livre 126, folio 302.

Les améliorations consistent en un joli cottage retiré de la rue, couvert en ardoises, ayant une galerie sur le devant, 5 chambres et un cabinet, deux caves en fer, water works, hangar dans le fond, lieux d'aisances, etc., etc., connu par le numéro municipal 157 rue Troisième.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 sept—6 13 20 27—oct 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Cinquième District.

Succession de Patrick W. Reed et sa femme.

No 30,796—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1|2 rue Carondelet.—SAMEDI, 4 octobre 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 26 août 1890 pour le compte de la dite succession—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Belleville dans le cinquième district de cette ville désigné comme le No 20 dans l'îlet No 1'5, borné par les rues **Elmire, Chestnut, Evelina et Market**, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 120 pieds. Les bâtisses qui s'y trouvent sont des gardes par le numéro municipal 17 rue Elmire.

Conditions—Comptant: l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.
30 août—30—sept 6 13 20 27—oct 4

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse en bois à deux étages située dans un quartier central.

No 317 rue Baronne, entre les rues Calliope et Clio.

Dans l'affaire du mineur William James Hare.

No 30,866—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 176 rue Commune.—SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté du 2 septembre 1890, et rendu dans la susdite affaire—

La résidence désirable à deux étages, bien située, No 317 rue Baronne, entre Calliope et Clio dans l'îlet borné par la rue Carondelet, ayant de grandes galeries doubles devant, un vestibule, 2 grandes chambres au rez-de-chaussée et 4 appartements au premier étage dans la maison principale, 2 chambres dans une cuisine en brique détachée de la maison, hangars pour bois et charbon, citerne, cour et allée élégamment pavées, etc. La résidence est éloignée du trottoir et des lignes des terrains se fermant un jardin devant, planté d'arbres fruitiers et à ombrages et de fleurs. Le terrain est vaste, mesurant 32 pieds de face à la rue Baronne sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, laissant beaucoup d'espace pour des améliorations additionnelles, si on le désire, elle est centralement située et très confortable.

Conditions—comptant: la moitié comptant, le reste à un an de crédit en billets, spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent et toutes les autres clauses de garanties. L'acquéreur assumera les taxes de 1890. Un dépôt de 10 pour cent du prix de l'enchère sera requis.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 sept—6 13 20 27—oct 4 11

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Des Terres dans la Paroisse Pointe-Coupée.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 4 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 27 août 1890, dans l'affaire de la succession de R. H. Boyley, Dossier No 1,434, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Tout et particulièrement ce certain morceau de terre, situé sur le Raccourci Point dans la paroisse Pointe-Coupée, Etat de la Louisiane, étant 767 56-100 acres d'étendu plus ou moins, et ainsi subdivisé comme suit: le tout situé dans le township 2, du range sud 9 est, du district sud est de la Louisiane, à savoir—

Le tout de la section 29 ayant 108 79|100 acres, plus ou moins. Le tout de la section 32 ayant 211 30|100 acres, plus ou moins; toute cette partie de la section 27 s'étendant au nord d'une ligne établie comme suit, savoir: Commençant au coin sud est de la dite section, puis vers le nord à 52 degrés ouest, pour obtenir un point de départ, et de là vers le sud 89 degrés ouest à la Vieille Rivière (Old River): le dit morceau de terre mesure 271 81|100 acres, plus ou moins. Toute cette partie de la section 28, s'étendant au nord d'une ligne établie comme suit, à savoir: Commençant au coin sud-est de la section 28, s'étendant sud 89 degrés, cinquante-quatre minutes, west vers Old River, excepté, cependant, une certaine partie du coin nord est du dit morceau de terre, actuellement occupé par M. P. Anderson, et mesurant 29 95|100 acres, plus ou moins. La portion de la section 28 maintenant en vente, ayant 175 66|100 acres plus ou moins; ensemble avec tous les alluvions et tous les droits de batture et face des terres ci dessus décrites sur le Mississippi et le Old River.

Conditions—Un quart comptant, le reste en trois paiements égaux, à faire, en un, deux et trois années après la date de la vente. La partie à crédit garantie par des billets portant 8 0|0 par an d'intérêt et lien de vendeur et hypothèque. L'acte de vente devant contenir les clauses usuelles, y compris la clause non aliénando, honoraires d'avocat à 5 0|0 pour clore l'hypothèque au cas échéant.

L'acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 0|0 sera requis au moment de l'adjudication.
30 août 30—sept 6 13 20 27—oct 4

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Tout le contenu d'un Hôtel dans le District des Jardins, sur l'avenue Prytanée.

La "Maison Short", Diamants, Bijoux, Argenterie, Plaqué, Tapis, Nattes, Rideaux, Etc.

Succession de Robert H. Short.

A l'encan par ordre de cour.

MARDI 30 septembre 1890, à 11 heures A. M., au local coin Quatrième et Prytanée, par ordre de cour, dans l'affaire de la succession Robert H. Short, No 30,816, il sera vendu à l'encan—

Tous les effets mobiliers de la dite succession, selon inventaire déposé en nos bureaux, incluant aussi les bijoux décrits, comme bagues en diamant, broches et boucles d'oreilles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

HOEY & O'CONNOR, Encanteurs.
Bureau: 17 rue Carondelet.
20sept—20 21 27 à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Moitié d'un Intérêt Indivis dans et à la Franchise comprenant le Marché Ste-Marie et son Extension.

VENTE DE SYNDIC.

Dans l'affaire de E. W. Troegel vs ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E—No 30,651.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Charles D. Stuart, encanteur—Bureau No 5 rue Bourbon—MARDI, le 30 septembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé, daté le 2 septembre 1890, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié d'un intérêt indivis de l'insolvable E. W. Troegel dans et à la franchise comprenant le Marché Ste Marie et son extension, le tout de laquelle franchise a été acquise de la ville de la Nouvelle-Orléans par Jos. Raymond conformément aux ordonnances Nos 4,399, 4,293 et 3,265, C. S., et par contrat notarié passé entre la dit Raymond et la ville de la Nouvelle-Orléans, le 11 avril 1890.

Conditions—Comptant.
19 sept—19 23 27 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et effets mobiliers.

VENTE DE SYNDIC.

Dans l'affaire de E. W. Troegel vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 30,651.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Charles D. Stuart, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—Le LUNDI, 29 septembre 1890, à 10:30 heures A. M., sur les lieux, au No 104 rue St-Charles, près Poydras, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant en congé, je procéderai à la vente à l'enchère publique de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Les meubles, literie et tout le contenu du dit local, No 104 rue St Charles; le tout sera offert en bloc, et s'il n'y a pas d'offre satisfaisant sera offert au détail.

Le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
18 sept—18 23 27 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Commerciale de Choix dans le Premier District.

Dans l'affaire de Peter Johnson vs August Bernau.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans —Division E, No 30,263

Vente pour effectuer un partage.

PAR ONORATO & STUART.—Charles D. Stuart, encanteur — Bureau No 16 rue Bourbon — SAMEDI, 18 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, décrétant un partage dans cette affaire, rendu le 2 juin 1890 et signé le 6 juin 1890, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues St-Joseph, Nouvelle-Levée, maintenant Sud Peters, Julie et Commerce, désigné par le No 118, formant l'encoignure des rues St-Joseph et Nouvelle-Levée, maintenant Sud Peters et mesurant en mesure américaine 17 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, maintenant Sud Peters 17 pieds 6 pouces et 4 lignes dans le fond sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue St Joseph.

Voyez le plan à la Bourse.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à un et deux ans de crédit, ou à un an à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit devant être garantie par des billets de l'acquéreur et portant intérêt à raison de 6 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acte devant porter toutes les clauses de garantie usuelles de 5 pour cent honoraires d'avocat au cas de procédure pour en forcer la collection, les améliorations devront être assurées et les polices transférées au créancier. La propriété sera vendue en un seul lot. L'acquéreur devra payer en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16sept—16 20 27—oct4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu de bar room, installations, tables, chaises, etc.,

Coin des rues Palmyre et Claiborne. Aussi un lot de comptes ouverts. Dans l'affaire de J. B. Cambelin vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 30 712

VENTE DE SYNDIC.

PAR ONORATO & STUART—Chas. D. Stuart, encanteur Bureau No 16 rue Bourbon—VENDREDI, 26 septembre 1890, à 10:30 heures A. M., sur les lieux, coin des rues Palmyre et Claiborne, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour, daté du 15 septembre 1890 il sera vendu la propriété ci-après décrite, savoir—

Le contenu du dit local comprenant les accessoires de bar room, vins, liqueurs, installations, etc. Aussi un lot de comptes ouverts. Le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant 16 sept—16 23 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Cinquième District.

Succession de Mme Amélia A. Sarazin.

Résidence de famille à deux étages, délicieusement située dans le meilleur emplacement d'Alger, No 39 rue Lavergne. Un lot vacant de choix adjoignant le terrain de la résidence, arbrisseaux, fleurs, etc. aussi meubles et effets mobiliers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B—No 30,852.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Charles D. Stuart, encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 18 octobre 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, siégeant à la place de l'Honorable Fred D. King juge de la dite cour, Division B, maintenant absent en congé, daté le 11 septembre 1890, nous procéderons à la vente pour le compte de la dite succession, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Lavergne, Barthélemy, Peters et Delaronde; le dit lot est désigné par le No 15 de l'îlet No 18, mesurant 30 pieds de face à la rue Lavergne sur une profondeur de 120 pieds, au pied français. Les bâtisses et dessus sont désignées par le numéro municipal 39 rue Lavergne.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Lavergne, Barthélemy, Peters et Delaronde; le dit lot est désigné par le No 14 de l'îlet No 18 mesurant 30 pieds de face à la dite rue Lavergne sur une profondeur de 120 pieds, au pied français.

A la même heure et au même emplacement, nous vendrons tous les meubles de maison et autres effets, conformément à un ordre déposé au bureau de W. H. Seymour, notaire.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente pardevant W. H. Seymour, notaire aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Voir le plan à la Bourse.
13 sept—13 14 20 27—oct 4 11 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Sixième District.

Dans l'affaire de M. et Mme Chas. J. Rapp vs. la succession de Conrad Schulze et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 30,509.

PAR ONORATO & STUART, encanteurs.—C. D. Stuart, encanteur.—Bureau, No 16 rue Bourbon.—SAMEDI, 27 septembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, conformément et en vertu d'un jugement rendu et signé par l'Hon. Albert Voorhies, le 2 juillet 1890, et aussi en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, daté le 13 août, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, homologuant les délibérations de l'assemblée de famille tenue le 12 août 1890, et aussi d'un autre ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, siégeant à la place de l'Hon. A. Voorhies, juge de la dite cour, Division E, daté le 20 août 1890, nous procéderons à la vente à l'enchère publique de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet No 10, faubourg Avart, maintenant îlet No 122 nouveau plan, borné par les rues Levée, Upperline, Robert et Jersey; le dit lot est désigné par le No "Cinq" et mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Nouvelle Levée, sur 120 pieds 3 lignes de profondeur sur la ligne séparant du lot "Quatre." 113 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé et 30 pieds de large à l'arrière.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Fred Adolph, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devront payer en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt de dix pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
24 août—24 30—sept 6 13 20 27

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Schuyler B. Steers.

No 29,811.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Les deux tiers indivis, titre et intérêt, dans la propriété de choix connue comme le Batture Warehouse No Un.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur bureau, 164 rue de la Commune, SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant en remplacement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé, en date du 8 septembre 1890, Dossier No 29,811, pour le compte de la succession de Schuyler B. Steers, décédé, à l'encan, il sera vendu—

La part indivise des deux tiers [2|3] titre et intérêt dans cette certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Peters, anciennement Nouvelle Levée, Delord, Calliope, anciennement Louisa, et Commerce, anciennement Pearl, mesurant, au pied américain, cent cinquante et un pieds sept pouces et cinq lignes [151' 7" 5'''] de face à la rue South Peters, anciennement Nouvelle Levée, cent pieds trois pouces [100' 3"] de face à la rue Delord, soixante-douze pieds six pouces et trois lignes [72' 6" 3'''] de profondeur vers la rue Calliope, puis sur une ligne diagonale, une autre profondeur de soixante cinq pieds [65'], puis sur une ligne parallèle à la rue Delord, cinquante-cinq pieds quatre pouces [55' 4"] de profondeur, puis sur une ligne s'étendant parallèle à la rue Delord six pieds trois pouces [6' 3"], et puis enfin perpendiculaire à la rue Delord cent deux pieds dix pouces [102' 10"] de profondeur. Le tout conformément à un plan dressé par Pilié et Depouilly, voyers civil et architectes le 25 avril 1865, annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire en cette ville, en date du 1er mai 1865.

Aussi la part indivise des deux tiers [2|3] titre et intérêt d'un certain lot de terre, situé dans le même district et îlet que le ci-dessus, désigné par le No deux sur un plan de Félix Grima, notaire en cette ville, et mesurant quarante pieds six pouces [40' 6"] de face à la rue Delord, quarante pieds six pouces [40' 6"] de largeur dans le fond et cent deux pieds dix pouces [102' 10"] de profondeur et touche la propriété ci-dessus décrite sur le côté le plus près de la rue Commerce.

Aussi, la part indivise des deux tiers [2|3] titre et intérêt d'une certaine portion de terre, étant le site de l'ancienne Cook Sugar Refinery en cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Peters, Pearl, Delord et Calliope, mesurant à peu près cent soixante deux pieds dix pouces [162' 10"] de face à la rue Pearl et soixante-trois pieds [63'] de face à la rue South Peters, et à peu près deux cent dix pieds [210'] de profondeur à travers l'îlet et en une ligne rompue sur le côté vers la rue Delord: la dite propriété est une portion que la Compagnie d'Assurance Factors et Traders de cette ville a acquise de la banqueroute de Paul Cook & Cie, par acte passé pardevant P. C. Cuvellier, ancien notaire en cette ville, le 25 juin 1873, et dans le dit acte la dite propriété est décrite comme onze [11] lots de terre, désignés par les Nos neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, dix-neuf, vingt, vingt-et-un et vingt-deux sur un plan par L. H. Pilié, en date du 23 décembre 1871. Une copie est annexée au dit acte. Les dits lots sont situés et mesurent comme suit, à savoir:

Les lots Nos neuf à douze inclusivement mesurent chacun vingt pieds onze pouces [20' 11"] de face à la rue Pearl sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds dix pouces [96' 10"], entre lignes parallèles et se touchent. Les lots Nos treize à quinze inclusivement se touchent et mesurent à savoir: le lot No treize, vingt et un pieds [21'] de face à la rue Pearl sur une profondeur de cent cinq pieds [105'] six pouces [6"] sur la ligne du lot No douze, vingt-sept pieds cinq pouces [27' 5"] sur une ligne oblique dans le fond, puis un angle et cinq pieds [5'] vers la rue Delord sur une ligne oblique, puis une profondeur de quatre-vingt-cinq pieds [85'] sur la ligne du lot No 14 (quatorze) et jusqu'à la rue Pearl; sur le lot No 14, vingt et un pieds [21'] de face à la rue Pearl, vingt et un pieds dix pouces [21' 10"] sur une ligne oblique du fond, quatre-vingt cinq [85'] pieds de profondeur sur la ligne du lot No treize et quatre-vingt-dix pieds [90'] et six lignes [6"] de profondeur sur la ligne du lot No 15. Le lot No 15 mesurant trente-sept pieds deux pouces [37' 2"] de face à la rue Pearl, cinquante pieds trois pouces [50' 3"] sur une profondeur aboutissant près de la rue Delord, vingt-neuf pieds huit pouces [29' 8"] sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Delord, puis une autre profondeur de quarante-six pieds six pouces [46' 6"], puis vingt huit pieds 8 pouces [28' 8"] sur la ligne du fond et puis une profondeur de quatre-vingt-dix pieds six pouces [90' 6"] sur la ligne du dit lot No 14 et jusqu'à la rue Pearl. Le lot dix-neuf est situé dans le fond du lot No douze et mesure vingt pieds onze pouces [20' 11"] sur la ligne du fond du lot No douze, neuf pieds [9'] de profondeur sur le côté près de la rue Delord, trente-six pieds, six pouces [36' 6"] sur une ligne oblique du fond et trente-neuf pieds, quatre pouces [39' 4"] de profondeur sur le côté vers la rue Calliope. Les lots Nos vingt, vingt-un et vingt-deux se touchent et sont les lots Nos neuf, dix et onze dans le fond et mesurent, chacun, vingt et un pieds six pouces [21' 6"] de face à la rue Peters, vingt pieds onze pouces [20' 11"] de largeur dans le fond par la profondeur suivante:

Le lot No vingt, cent douze pieds quatre pouces et trois lignes [112' 4" 3'''] sur la ligne du côté vers la rue Delord, cent neuf pieds dix pouces et quatre lignes [109' 10" 4'''] sur la ligne du lot No vingt-un. Le dit lot No vingt-un a une dernière profondeur sur la ligne du lot No vingt et cent sept pieds quatre pouces et cinq lignes [107' 4" 5'''] sur la ligne du lot No vingt deux et le dit lot No vingt deux a une dernière profondeur sur la ligne du lot No vingt-un et cent quatre pieds dix pouces et six lignes [104' 10" 6'''] de profondeur sur le côté vers la rue Calliope.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations sur les dites propriétés, situées, et tous les droits, privilèges, etc., qui y appartiennent, étant la propriété connue comme la Batture Warehouse No 1. De laquelle propriété un plan a été fait par Hunter Stewart, député voyer de ville, le 17 septembre 1890, et la dite propriété a été acquise comme il est dit dans l'inventaire.

Conditions—Comptant. Les vendeurs devant payer les taxes de ville et d'Etat de 1890 jusqu'à la date de vente. L'acquéreur devant assumer la proportion des taxes à partir de la date de vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist, notaire.
19 sept—19 13 20 27—oct 4 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT

Charmante demeure rue des Champs-Elysées, No 287 entre les rues Claiborne et Derbigny.

Succession de Charles Sondmacher.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Dossier No 30,796.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Coin Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 18 octobre 1890, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 septembre 1890, la propriété suivante savoir—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, 8me ward, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Derbigny et Claiborne, mesurant 29 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue des Champs Elysées sur 111 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une jolie petite résidence, récemment construite, couverte en ardoises, ayant un corridor d'entrée sur le côté, trois chambres de file, salle à manger et cuisine, galerie couverte sur le côté avec persiennes, hangar sur le derrière attenant à la maison avec deux citernes au-dessus, porte cochère, écurie, remise, hangar, lieux d'aisance, cour carrelée, etc., etc.; le tout en parfait état—et conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant George C. Préot, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur afin de garantir son adjudication.
14 sept—14 20 27—oct 4 11 18

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle résidence en bois à deux étages, coin sud-est des rues Chestnut et Peniston.

ET

Jolie cottage double, rue Peniston, entre Camp et Chestnut.

Succession de Mme G. M. Hillyer.

No 24,904.—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, signé le 2 septembre 1890 et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° La belle résidence à deux étages, bâtie en style moderne, retirée de la rue, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Chestnut, Peniston et General Taylor, sur deux certains lots de terre désignés comme lots sur un plan déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire, le lot No 1 formant le coin des rues Chestnut et Peniston, et mesure 31 pieds de face à la rue Chestnut sur 115 pieds de profondeur et le lot No 2 mesure 32 pieds de face à la rue Chestnut sur 115 pieds de profondeur, le tout entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi qu'il est dit plus haut contenant plusieurs appartements au premier et au second étage, chambre à bain, dépendances, etc., un grand gazon, arbrisseaux, d'ornements et terrain de surplus.

2° Le joli cottage double retiré de la rue contenant 10 chambres, dépendances etc., sur un certain terrain situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Peniston, Amelia, Chestnut et Camp, mesurant 40 pieds de face à la rue Peniston, 111 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Camp, 111 pieds 2 pouces et 5 lignes sur le côté le plus près de la rue Chestnut et 40 pieds dans le fond étant composé de tout le lot A et 10 pieds 6 pouces et la portion attenante du lot B, d'après un plan annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 17 décembre 1887; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi qu'il est dit ci dessus. La propriété est située dans une des meilleures portions du Sixième District et est admirablement située soit comme placement ou résidence.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance à un et deux ans de crédit pour des billets, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, datés du jour de l'adjudication et portant 7 pour cent d'intérêt par an de la dite date jusqu'au parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour se forcer le paiement des dits billets; les améliorations devant être assurées et les polices transférées au détenteur des billets; les acquéreurs devant assumer en outre du montant de leurs enchères toutes les taxes pour l'année 1890. L'acte de vente devant contenir la clause de non aliénando, et aussi toutes les autres clauses de garanties. 10 pour cent du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant M. T. Ducros, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
7 sept—7 13 20 27—oct 4 11

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de J. D. Kenton et de Mme Marie A. Kenton, son épouse.

No 28,717—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10, rue Carondelet, SAMEDI, 18 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, actuellement en congé, en date du 8 septembre 1890 et rendu dans la susdite succession, la propriété ci après décrite, savoir:

1° Un morceau de terre comprenant deux terrains situés dans le Sixième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Delachaise, Camp, Magazine et l'avenue de la Louisiane, mesurant 50 pieds 2 pouces de façade rue Delachaise, sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit morceau de terre est décrit sur un plan annexé à un acte passé pardevant J. D. Taylor, notaire en cette ville, le 17 octobre 1878, par les lettres B et D, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Un tiers de ce qui reste du terrain de Kenton en cent cinq (105 5|100) acres, plus ou moins, à prendre de la partie nord du dit morceau de terre en corps; la ligne de séparation en sud devant s'étendre parallèlement avec la ligne nord du morceau de terre présentement, borné au nord par la propriété de Wm. Burnett, à l'est par le dit morceau de terre, vendu par une portion du dit morceau de terre, vendu à Benson Coombs le 6 août 1870; et à l'ouest par la propriété de J. A. Phillips, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant; 10 pour cent du prix d'achat requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant C. G. Robertson, notaire, aux frais des acquéreurs.
14sept—14 20 27 oct 4 11 18

Friction Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sérieux et constant, souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques; guérison possible quand le souffrant n'est pas d'un âge très avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteille de 6 onces 60 sous

Le PUNAISICIDE (Bed bug killer) est déjà un légitime succès.

Rue Orléans, No 49, près Bourbon.
23 avril—